

Programme de bourses de 2e et de 3e cycles du Cirris
Contribution de la Faculté des Sciences Sociales (FSS) de l'Université Laval
2026 – Concours 1

1. Objectif

Soutenir la formation aux cycles supérieurs et le développement du Cirris en offrant des bourses destinées aux membres de notre communauté étudiante inscrits à la maîtrise ou au doctorat à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

2. Caractéristiques des bourses

Ce programme est un partenariat entre le Cirris et la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Chaque bourse est d'une valeur de 9 000 \$ et sera attribuée pour une période d'une année.

3. Admissibilité

- 3.1.** La personne étudiante doit être supervisée par un membre chercheur régulier ou en émergence du Cirris admissible à ce programme (**voir Annexe 1**). Les personnes étudiantes dirigées par un membre chercheur associé sont également admissibles à condition qu'elles soient codirigées par un membre chercheur régulier ou en émergence du Cirris admissible à ce programme.
- 3.2.** La personne étudiante doit être inscrite, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse, à l'Université Laval dans l'un des programmes suivants (non admissibles aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres, **voir Annexe 2**) :
 - **Doctorat en psychologie** - mémoire doctoral, 24 crédits
 - **Maîtrise en Travail Social** – projet d'intervention, 21 crédits
 - **Maîtrise en Ergonomie** – projet d'intervention, 21 crédits
 - **Maîtrise en Relations Industrielles** – Essai ou Intervention professionnelle en milieu de travail, 12 crédits
- 3.3.** La personne étudiante doit effectuer son projet/travail au Cirris. La formation à distance n'est pas admissible.
- 3.4.** Un membre chercheur ne peut soumettre qu'une seule candidature à ce programme. Si une personne étudiante sous sa supervision a déjà obtenu une bourse dans le cadre de ce programme, aucune nouvelle demande ne peut être déposée (une seule bourse par chercheur sur 4 ans).

4. Demande

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le **8 mai 2026 à 9 h** au moyen du formulaire suivant : [Bourses Cirris FSS - 2026 - Concours 1](#) .

Un accusé de réception sera envoyé par courriel après la soumission de la demande, à la

personne étudiante ainsi qu'au directeur ou à la directrice de recherche, **qui devra approuver le dépôt de la candidature.**

Important : La personne candidate est responsable de soumettre un dossier complet et conforme aux exigences du programme. **Une fois la candidature soumise, aucune modification n'est possible.**

4.1 Informations demandées dans le formulaire électronique

- Relevé de notes (une version numérisée d'un relevé de notes officiel ou une impression d'écran d'un relevé de notes en ligne sont aussi acceptées);
- Curriculum vitae de la personne étudiante (*préférentiellement un CV commun*);
- Circonstances particulières ayant influencé le parcours de la personne étudiante et autres éléments pertinents à l'évaluation du dossier de candidature - *1750 caractères, espaces compris*;
- Aptitudes à la recherche et expériences pertinentes - *1750 caractères, espaces compris*;
- Description du projet de recherche : Problématique, objectifs, méthodologie et analyses, résultats attendus – *3500 caractères, espaces compris*;
- Justification du directeur ou de la directrice de la pertinence de ce projet avec son programme de recherche et avec les objectifs stratégiques du Cirris – *1750 caractères, espaces compris*.

5. Évaluation

Les demandes seront évaluées sur analyse des dossiers de candidatures selon les **critères** et **sous-critères** suivants :

1. Dossier académique et réalisations

- 1.1. Relevé de notes
- 1.2. Reconnaissances (prix, distinctions et bourses obtenus)
- 1.3. Réalisations (d'ordre scientifique, professionnel, social, etc.) et expériences pertinentes (en lien avec le projet ou le parcours)

2. Projet de recherche

- 2.1. Originalité, clarté et cohérence du projet de recherche proposé
- 2.2. Méthodologie et faisabilité du projet
- 2.3. Pertinence avec le programme du directeur ou de la directrice de recherche et avec les objectifs stratégiques du Cirris

6. Règles d'utilisation des bourses

- 6.1.** Le début de la bourse peut être choisi entre le **1er juin 2026 et le 31 octobre 2026**, selon la préférence de la personne récipiendaire.

- 6.2.** La bourse est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être transférée à une autre personne candidate. En cas de désistement de la personne récipiendaire si cette dernière obtient un financement externe, la bourse ne pourra être réattribuée.
- 6.3.** La personne récipiendaire peut bénéficier d'un report de versement pour la naissance ou l'adoption d'un enfant pour une période maximale de 12 mois. La durée du report de versement ne peut être fractionnée. Les versements de la bourse prévus pour chaque session visée par le congé parental sont reportés à la fin de la période de financement.
- 6.4.** La personne récipiendaire ayant interrompu ses activités de recherche en raison d'une maladie ou d'autres congés prévus par la Loi sur les normes du travail (situations prévues dans la Loi sur les normes du travail) peut demander le report du versement de sa bourse et la prolongation de sa période d'octroi.

Annexe 1

Membres chercheurs admissibles et non admissibles

Note : Le programme prévoit qu'un chercheur ne peut recevoir cette bourse qu'une seule fois.

Jackson, Philip	Non admissible (Une bourse octroyée au Concours 1 – 2025)
Beaulieu-Bonneau, Simon	Non admissible (Une bourse octroyée au Concours 1 – 2025)
Coll, Michel-Pierre	Non admissible (Une bourse octroyée au Concours 1 – 2025)
Raymond, Émilie	Non admissible (Une bourse octroyée au Concours 1 – 2025)
Ouellet, Marie-Christine	Non admissible (Une bourse octroyée au Concours 1 – 2025)
Feillou, Isabelle	Admissible au Concours 1 - 2026
Grenier, Yan	Admissible au Concours 1 - 2026
Milot, Élise	Admissible au Concours 1 - 2026
Truchon, Manon	Admissible au Concours 1 - 2026

Critères :

- Membre chercheur régulier ou chercheur en émergence au Cirris;
- Professeur ou Professeure à la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval;
- Statut de chercheur ou chercheuse universitaire au CIUSSS-CN.

Annexe 2
Programmes admissibles

PSYCHOLOGIE	
Maitrise en psychologie – avec mémoire	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Doctorat en psychologie (Ph. D.)	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Doctorat en psychologie - recherche et intervention (orientation clinique)	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Doctorat en psychologie (D. Psy.) - Mémoire doctoral, 24 crédits	Non admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
TRAVAIL SOCIAL ET CRIMINOLOGIE	
Maitrise en criminologie – avec mémoire	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Maitrise en travail social – avec mémoire	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Doctorat en criminologie	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Doctorat en travail social	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Maitrise en travail social - Projet d'intervention, 21 crédits	Non admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
RELATIONS INDUSTRIELLES	
Maitrise en relations industrielles – avec mémoire	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Maitrise en sciences du travail et de l'emploi – avec mémoire	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Doctorat en relations industrielles	Admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Maitrise en ergonomie - Projet d'intervention, 21 crédits	Non admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Maitrise en relations industrielles - Essai ou intervention professionnelle en milieu de travail, 12 crédits	Non admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres*
Diplôme d'études supérieures spécialisées en ergonomie et innovation	Non admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres* - Aucune composante de recherche
Microprogramme de deuxième cycle en créativité, innovations et leadership des ressources humaines	Non admissible aux concours réguliers de bourses du Cirris et autres* - Aucune composante de recherche

**Seul le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il désigne également le féminin*